

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 avril 2019  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LENNON**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 03/05/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019  
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition gratuite de voie en vue de son classement dans le domaine public communal  
- Résidence des Noisetiers**

**La présente délibération a pour objet l'acquisition gratuite de parcelles constituant des espaces communs et la voie de la Résidence des Noisetiers en vue de leur classement dans le domaine public communal.**

\*\*\*

L'association syndicale libre de la Résidence des Noisetiers a proposé la cession gratuite de parcelles dont elle est propriétaire et constituant des espaces communs du lotissement ainsi que la voie allée Zénaïde Fleuriot en vue de leur classement dans le domaine public communal.

Les parcelles concernées par cette rétrocession sont les suivantes :

Parcelles	Superficie estimée en m <sup>2</sup>	Estimation longueur de voirie en ml (réf. SIG)
ET n° 10	28	244
ET n° 300	1 742	

La commission de classement réunie le 26 mai 2016 avait émis un avis favorable de principe sous condition de levée des réserves techniques et financières.

\*\*\*

Ces réserves ayant été levées, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'acquérir à titre gratuit les parcelles susvisées pour l'intégration de ces voies dans le domaine public communal qui sera effective le jour de la signature des actes ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

3 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget en cours.